

La Fondation Normandie Générations adhère à :



Ce service est proposé grâce à l'appui financier :



6 Rue Anne Marie Javouhey
61000 ALENCON
☎ 02 33 80 02 20
secretariat.pap@adseao.fr

MÉDIATION FAMILIALE



Une aide pour :
Les enfants
Les parents
La famille élargie



En situation de :
Divorce
Séparation
Rupture de lien familial

Qu'est-ce que la MÉDIATION FAMILIALE ?



Contactez-nous
au
02 33 80 02 20

C'est une démarche volontaire, basée sur la coopération et la confidentialité.
Elle permet dans le cadre d'une séparation des parents :

- ◆ D'organiser la vie quotidienne de leur(s) enfant(s)
- ◆ D'instaurer ou restaurer la communication dans l'intérêt de l'enfant
- ◆ D'élaborer ensemble des solutions équitables et satisfaisantes pour tous.

Le recours à la Médiation Familiale peut avoir lieu **avant, pendant, après ou hors** procédure judiciaire.

La Médiation familiale permet de résoudre les problèmes tels que :

- L'exercice de l'autorité parentale conjointe,
- La résidence des enfants,
- Le temps passé avec chacun des 2 parents,
- La contribution aux frais d'entretien et d'éducation des enfants,
- La négociation sur la répartition des biens.



Combien de temps dure-t-elle ?

- 3 à 8 entretiens en moyenne
- Chacun dure de 1 h 30 à 2 heures

Combien coûte-elle ?

- L'entretien d'information est gratuit
- Une contribution financière en fonction des revenus est demandée aux parents selon le barème national CNAF.

L'accueil et l'accompagnement des familles sont assurés par un Médiateur Familial diplômé d'état.

Tiers impartial, il ne prend parti ni pour les uns ni pour les autres et garantie la stricte confidentialité des entretiens.



Nos lieux ?

Alençon Argentan Bellême

Flers L'Aigle